

Groupe des Associations

Le constat établi dans cet avis est clair : le modèle dominant de la consommation de masse est en crise. Au fil des décennies, la mondialisation et les mutations organisationnelles propres aux acteurs du secteur agro-alimentaire ont accentué le déséquilibre des rapports de force déjà à l'œuvre depuis les années 1970. Un phénomène de concentration s'est constitué autour de la grande distribution et, dans une moindre mesure, de l'industrie de la transformation... là où, dans le même temps, les producteurs ont peu à peu endossé le rôle de variables d'ajustement.

Malgré le déploiement d'importants efforts législatifs et réglementaires, la guerre des prix s'est fortement intensifiée, avec pour conséquences de fragiliser durablement l'ensemble des acteurs en présence et de briser l'équilibre de la chaîne de valeurs, dont les consommateurs ne sont pas bénéficiaires (à peine 3 euros par mois). En outre, cette guerre des prix doit être combattue afin de restaurer la conscience de la vraie valeur des produits agricoles et de contribuer ainsi à redonner au monde agricole toute sa dignité.

Mais à travers ces sujets économiques de grande importance, c'est aussi le sens de notre alimentation, de notre mode de vie et du modèle agricole souhaité qui se pose. En effet, la production agro-alimentaire à bas prix impose une standardisation de l'offre alimentaire. Déjà en 2014, dans un avis consacré à « *l'alimentation de qualité* », notre assemblée faisait le constat d'une dégradation de la diversité ainsi que de la qualité gustative et nutritionnelle des aliments consommés.

Face à ces nombreux enjeux, notre groupe souhaite retenir deux axes de préconisations. Le premier concerne le développement des circuits courts et de proximité, dans lesquels de très nombreuses organisations de l'économie solidaire et sociale interviennent (AMAP, associations de producteurs, associations d'insertion, etc.). Ces circuits courts et de proximité présentent bien des vertus : une meilleure qualité des produits, une marge plus forte pour le producteur et un gain de pouvoir d'achat pour le consommateur, mais aussi la relation directe entre ces acteurs.

De plus, le maintien et l'incitation à la réimplantation de commerces de proximité, qu'ils soient traditionnels (artisans, tournées ou marchés) ou d'un genre nouveau (AMAP, distribution de paniers), participent de la vitalité de ces territoires : ils offrent une alternative à la désaffection des centres-villes (au bénéfice des périphéries) et à la dépendance au modèle « tout voiture » pour les consommateurs ; surtout, ils favorisent l'autonomie des personnes âgées, ainsi que leur maintien à domicile.

La deuxième question majeure est celle de l'information du consommateur. Les derniers scandales alimentaires sur les viandes de bœuf et de cheval nous ont rappelé le besoin de renforcer les systèmes de contrôle, pour garantir une information fiable sur la provenance des ingrédients. L'amélioration de la traçabilité sur les produits transformés fait partie des revendications portées par les associations (de consommateurs, environnementalistes), au même titre que l'instauration de dispositifs d'affichage environnemental ou relatif à la RSE des entreprises impliquées dans la production et la distribution.

Notre groupe est ainsi très favorable à l'ensemble des préconisations formulées en ce sens, notamment concernant la sensibilisation des consommateurs en matière d'achats responsables ou encore la création d'un signe distinctif commun permettant d'identifier les labels de qualité officiels. De même, nous adhérons aux recommandations consistant à encadrer strictement (voire interdire) les comparateurs de prix et la publicité, lesquels brouillent les repères des consommateurs sur la vraie valeur des produits agricoles et alimentaires.

Pour finir, notre groupe attire l'attention sur la nécessaire poursuite des efforts de lutte contre le gaspillage alimentaire quel que soit le circuit de distribution alimentaire suivi et les avancées en matière de don aux associations de solidarité.

Il attire enfin l’attention sur la cohérence entre cet avis et celui sur le traité transatlantique voté en mars par notre assemblée : en effet en l’état des négociations, ce traité ne privilégiera en aucun cas ni les circuits courts et de proximité ni la qualité des produits agricoles. Notre assemblée redit bien dans quelle France et quelle Europe nous voulons vivre.

Le groupe des associations salue le travail du rapporteur et de la section. Il a voté l’avis.